

Nouvel assaut de poursuites par la RIAA

La barre des 3.000 internautes américains accusés par la RIAA est en vue! L'association américaines des industriels éditeurs de musique leur reproche de pratiquer l'échange illégal de la musique en »

peer-to-peer » via Internet. La RIAA vient de lancer 493 nouvelles procédures judiciaires contre des internautes qui disposent d'un accès commercial à Internet dans 17 états américains différents. La RIAA reproduit à l'identique les précédentes procédures: les plaignants vont demander aux juges d'obtenir des fournisseurs d'accès l'identité de leurs abonnés. Car, pour l'heure, l'association ne connaît que les adresses IP. Aucune des 3.000 affaires engagées par la RIAA n'a encore abouti, mais 486 personnes accusées ont accepté de négocier la levée des poursuites contre le versement de 3.000 dollars!